

# Le projet d'agglomération : Rappel de la démarche

**Rapporteur : M. Le Président**

## 1 - Les attendus du projet d'agglomération

Issu de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, le projet d'agglomération est :

- le préalable indispensable à toute signature d'un contrat d'agglomération,
- l'expression politique du projet de la collectivité qui l'élabore, dans le cas présent la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- un document stratégique de référence pour les quinze ans à venir,
- un processus de négociation pour la maîtrise d'ouvrage des actions du contrat.

Le projet d'agglomération doit « exprimer le projet commun de développement durable du territoire, les orientations fondamentales de l'organisation spatiale qui en découlent ainsi que les mesures nécessaires à leur mise en œuvre ».

Il doit obéir « à une réflexion interdisciplinaire destinée à offrir une représentation commune de l'avenir d'un territoire, de ses principaux enjeux démographiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Il doit être fondé sur une analyse approfondie de l'espace et de la société concernés. Il doit reposer sur un diagnostic partagé par l'ensemble de ses forces vives ».

Enfin, il « définit les orientations de moyen et long terme » et « propose une hiérarchisation des priorités de l'intervention publique ».

## 2 - Les grandes échéances de la démarche projet-contrat

Aucun délai n'est fixé a priori. Toutefois, il est prévu que les contrats de plan Etat-Région fassent l'objet d'une évaluation courant 2003 et d'une éventuelle re-négociation pour réajuster les affectations de crédits. Le contrat d'agglomération est un volet territorial du contrat de plan Etat-Région : l'Etat et la Région réservent une ligne budgétaire pour favoriser l'organisation des principales agglomérations sans affectation à telle ou telle opération. C'est au cours de l'élaboration du contrat d'agglomération que seront identifiées les opérations bénéficiant de ces crédits.

Souhaitant profiter de cette opportunité, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est donnée comme objectif d'avoir un programme d'actions à réaliser sur la période 2003-2006 finalisé pour la mi-2003 afin d'être partenaire de la re-négociation. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est fixée les échéances suivantes :

- fin 2002-début 2003 : formalisation du projet d'agglomération
- mi-2003 : validation du programme d'actions pour le contrat d'agglomération 2003-2006.

### **3 - La démarche participative choisie par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Anticipant les dispositions législatives qui imposent la création d'un conseil de développement dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'agglomération, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a souhaité associer dès le départ l'ensemble des forces vives du territoire. Cette association s'est faite au travers :

- d'un séminaire de lancement le 18 janvier invitant largement la population à participer à la démarche
- d'ateliers thématiques au nombre de 5 (création de richesse, rayonnement-excellence, mobilité- accessibilité, cohésion sociale et territoriale et citoyenneté, culture-temps libre et loisirs) qui se sont déroulés durant tout le premier semestre 2002.
- d'un site internet dédié à la réflexion où chacun pouvait venir contribuer à la réflexion,
- d'un cycle de conférences actuellement en cours et ce, jusqu'au 10 décembre, destiné à apporter un éclairage nouveau sur les premières orientations retenues pour structurer le projet d'agglomération.

La démarche participative ainsi initiée trouvera son prolongement dans le Conseil de Développement qui sera mis en place le 11 décembre prochain et qui aura pour mission, au-delà de la formulation d'un avis sur le projet d'agglomération, de poursuivre l'animation des ateliers thématiques.

### **4 - Les grandes étapes de la démarche réalisées à ce jour**

(cf. tableau récapitulatif)

Parallèlement à cette démarche de concertation avec la population, deux autres processus complémentaires ont été mis en place :

- une mobilisation des instances de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- un processus de concertation avec les grands partenaires en vue de préparer la négociation à venir.

#### **4-1 - la mobilisation des instances de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Au lendemain de la délibération prise par le Conseil communautaire du 26 octobre 2001 actant le lancement de la démarche, la commission 6 a :

- élaboré le processus de réflexion associant tout à la fois la population, les instances de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les grands partenaires,
- posé les premiers éléments de réflexion permettant d'alimenter les ateliers thématiques,
- travaillé à la synthèse de ces travaux. Celle-ci a été rédigée par un comité de rédaction ad hoc.

Dans le même temps, toutes les commissions de la communauté ont mené des débats pour apporter leur contribution à la réflexion. Certains délégués communautaires ont également apporté leur contribution personnelle.

En septembre, les vice-présidents ont été invités à faire part de leurs réflexions, à la fois en tant que membres de l'exécutif de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon mais également en tant qu'animateurs des travaux de leur commission.

L'ensemble de ces contributions a donné lieu à l'identification de 4 enjeux majeurs qui ont été proposés lors d'un bureau spécial consacré au projet d'agglomération le 18 septembre et validés à l'unanimité en séance de conseil le 23 octobre.

Sur la base de ces 4 enjeux, la commission en charge du projet d'agglomération a rédigé une première version de son projet, et ce, en vue de le confronter au point de vue de ses partenaires (Etat, Région, Département et Ville de Besançon).

#### 4-1 - La concertation avec les grands partenaires

3 comités de pilotage (janvier, avril et octobre) réunissant l'Etat, la Région, le Département et dernièrement la Ville de Besançon ont permis de s'assurer de la convergence des grandes orientations en matière de développement des futurs contractants.

#### **5 - Les étapes à venir**

Suite au comité de pilotage du 25 octobre où chacun des partenaires a remis sa contribution, l'Agence d'urbanisme a en charge la rédaction du projet pour le Comité de pilotage de janvier.

Le Conseil de Développement qui sera mis en place le 11 décembre prochain devra rendre son avis sur le projet d'agglomération début janvier.

Le Conseil Communautaire sera alors appelé à approuver son projet d'agglomération le 7 février 2003 avant une restitution à l'ensemble de la population lors des assises qui se dérouleront le 8 février 2003 et qui viendront clôturer le processus d'élaboration du projet d'agglomération.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'avancée de la démarche du projet d'agglomération.**

Pour extrait conforme,

Le Président

| Dates                    | Démarche participative   | Réflexions Communauté d'Agglomération du Grand Besançon  | Démarche partenariale Comités de pilotage            |   |
|--------------------------|--|--|--|---|
| 26 octobre 2001          |  | <b>Conseil Communautaire :</b><br>Délibération actant le lancement de la démarche « projet d'agglomération » |  |   |
| 10 décembre 2001         |  | <b>Bureau spécial :</b><br>dédié au projet d'agglomération   |  |   |
| Fin 2001 - Début 2002    |  | <b>Commission 6 :</b><br>Elaboration de la démarche  |  |   |
| 11 janvier 2002          |  |  | Préparation du séminaire de lancement                |   |
| 18 janvier 2002          | <b>Séminaire de lancement</b>                                      |  |  |   |
| Février - mars 2002      | Ateliers « Etat des lieux »  |  | Contributions des commissions de la CAGB             |   |
| Mars - avril 2002        | Ateliers « Prospective »   |  |  |   |
| 15 avril 2002            |  |  |  | 1 <sup>er</sup> échange des points de vue des partenaires |
| Mai 2002                 | Synthèse rédigée par le Comité de rédaction                        |  |  |   |
| Juin 2002                | Ateliers « Synthèse »  |  |  |   |
| Septembre 2002           |  | Rencontre des vice-présidents  |  |   |
| 18 septembre 2002        |  | <b>Bureau spécial :</b><br>dédié au Projet d'Agglomération   |  |   |
| 23 octobre 2002          |  | <b>Conseil Communautaire :</b><br>Délibération approuvant les 4 enjeux du projet d'agglomération             |  |   |
| 25 octobre 2002          |  |  | Echange des contributions                            |   |
| Novembre - Décembre 2002 | Ateliers « Conférences »   |  |  |   |
| 27 novembre 2002         | Réunion d'information sur le Conseil de Développement Participatif |  |  |   |
| 6 décembre 2002          |  | <b>Conseil Communautaire :</b><br>dédié au Projet d'agglomération  |  |   |
| 11 décembre 2002         | Mise en place du Conseil de Développement Participatif             |  |  |   |
| Décembre 2002            |  |  | Validation de la rédaction du Projet d'agglomération |   |
| Janvier 2003             | Avis du Conseil de Développement sur le Projet d'agglomération     |  |  |   |
| 7 février 2003           |  | <b>Conseil Communautaire :</b><br>Adoption du Projet d'agglomération   |  |   |
| 7 février 2003           |  | <b>Conseil Communautaire :</b><br>Adoption du Projet d'agglomération   |  |   |
| 10 février 2003          | <b>Assises de l'Agglomération</b>                                  |  |  |   |